



Calcul différé des heures mensuelles

Par **LeaO**, le **25/03/2022** à **16:46**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est légal de décompter les heures non travaillées (du fait de l'employeur >> fluctuation d'activité de l'entreprise) d'un mois sur l'autre?

Concrètement, j'ai travaillé 20h de moins que le prévoit mon contrat sur le mois de janvier.

Ces heures m'ont été décompté sur le mois de février... J'ai fait environ 40h supp le mois de février mais je n'ai été payé que 20h supp de ce fait...

Est ce normal ?

Je suis en [CDI](#). L'entreprise dépend de la [convention commerce de gros](#). Ai négocié d'être payée au réel mensuellement (contrairement à l'annualisation qui a cours dans cette entreprise).

Y a t il des articles de [loi](#) sur lesquels m'appuyer pour justifier de contredire (ou accepter) cette pratique?

Merci d'avance de vos réponses!